

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 29 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Alain PIBOULEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes et Mr Valérie ADEMA-GAYET, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain MAYODON, Adjoint.  
Mmes et Mrs Sandrine BRINGAY, Sylvie CONSTANS-MARTIN, Jean-Louis FUGAIRON, Louis GAMARRA, Marc LOISON, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mr Dominique FOURCADE, excusé, a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.  
Mr Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Mr Marc LOISON.  
Mme Sonia TRINCARD, excusée, a donné procuration à Mme Valérie ADEMA-GAYET.  
Mme Géraldine GAU, excusée, a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mme Isabelle GUERY, excusée.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Marc LOISON.

### I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Après lecture du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2020, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### II – FINANCES

#### A – COMMUNE – PRÊT 300 000 € TAUX FIXE - LA BANQUE POSTALE

Monsieur Alain PIBOULEAU informe le conseil municipal que le financement des investissements de la commune nécessite de contracter un prêt de 300 000 €. Il propose de retenir la Banque Postale aux conditions ci-dessous :

#### Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score GISSLER :	1A
Montant du contrat de prêt :	300 000 €
Durée du contrat de prêt :	20 ans
Objet du contrat de prêt :	Financer les investissements

## Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds	à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 et le 13 novembre 2020, avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 0,86 %
Taux effectif global	0,87 % l'an
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

Monsieur Alain PIBOULEAU demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Accord unanime du conseil municipal.

### **B – STATION – PRÊT 583 695 € TAUX FIXE – CRÉDIT MUTUEL**

Monsieur Alain PIBOULEAU informe le conseil municipal que le financement des investissements de la station nécessite de contracter un prêt de 1 583 695 €. Il propose de retenir la proposition du crédit mutuel pour un montant de 583 695 € aux conditions ci-dessous.

Deux autres prêts vous seront proposés prochainement, d'un montant de 500 000 € chacun.

#### **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Montant du contrat de prêt :	583 695 €
Durée du contrat de prêt :	20 ans
Objet du contrat de prêt :	Financer les investissements

Versement des fonds	soit en totalité soit par fractions dans un délai maximum de 4 mois à compter de la signature du contrat
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 1,55 %
Base de calcul des intérêts	les intérêts sont calculés sur la base de 365 / 365 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	remboursement annuel, annuités constantes de 34 165,55 €. Les intérêts dus sur la durée totale du prêt sont de 99 616,03 €
Remboursement anticipé	possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation
Commission-frais	580 € payables au premier déblocage

Monsieur Alain PIBOULEAU demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des documents liés à la mise en place du contrat de prêt décrit ci-dessus avec le Crédit Mutuel.

Accord unanime du conseil municipal.

### **C – THERMOLUDIQUE – DM1 – VIREMENTS DE CRÉDITS**

Le délégataire a fait plusieurs demandes à la commune de réduction du montant de la redevance, arguant de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes des bains du Couloubret.

Afin de sécuriser les réponses, la commune a fait appel à un avocat pour analyser la demande et préparer les réponses. Ces frais d'honoraires n'avaient pas été anticipés lors du vote du budget primitif. Aussi il est nécessaire de doter le chapitre 11 - article 6226 en section de fonctionnement des crédits suivants : 4 500 €.

Par ailleurs, le loyer dû à la SEMTTAX, sera dorénavant imputé sur le budget annexe du thermoludique et non sur le budget de la commune. Il est donc nécessaire de prévoir la somme de 17 501 € sur le chapitre 11 - article 6132.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'une part de modifier le montant du prêt à souscrire et de le porter à 48 282 € et d'autre part de diminuer le montant des investissements prévus au chapitre 21 et d'inscrire la somme de 81 500 €.

Aussi, Monsieur Alain PIBOULEAU propose au conseil municipal les virements de crédits ci-dessous détaillés :

Article	Montant
Dépenses de fonctionnement - total	0 €
6132 - locations immobilières	17 501 €
6226 - Honoraires	4 500 €
023 - Virement à la section d'investissement	- 22 001 €
Dépenses d'investissement - total	- 3 500 €
2131 - Immobilisations - Bâtiments	- 3 500 €
Recettes d'investissement - total	- 3 500 €
1641 - Emprunts en euros	+ 18 501 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 22 001 €

Monsieur Alain PIBOULEAU demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Chapitre	Compte	BP 2020	DM1	Crédits 2020
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>409 996</b>	<b>- 3 500</b>	<b>406 496</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		66 795	0	66 795
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 795	0	66 795
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		104 201	0	104 201
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13911 - Etat et établissements nationaux	33 730	0	33 730
	13912 - Régions	35 531	0	35 531
	13913 - Départements	12 440	0	12 440
	13914 - Communes	10 000	0	10 000
	13915 - Groupements de collectivités	12 500	0	12 500
041 - Opérations patrimoniales		0	0	0
041 - Opérations patrimoniales	166 - Refinancement de dette	0	0	0
	2131 - Bâtiments	0	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées		154 000	0	154 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	154 000	0	154 000
	166 - Refinancement de dette	0	0	0
20 - Immobilisations incorporelles		0	0	0
	2031 - Frais d'études	0	0	0
21 - Immobilisations corporelles		85 000	- 3 500	81 500
	2131 - Bâtiments	85 000	- 3 500	81 500
<b>Total recettes investissement</b>		<b>409 996</b>	<b>- 3 500</b>	<b>406 496</b>
021 - Virement de la section d'exploitation		36 564	- 22 001	14 563
	021 - Virement de la section d'exploitation	36 564	- 22 001	14 563
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		229 500	0	229 500
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28031 - Amortissements des frais d'études	0	0	0
	28131 - Bâtiments	229 500	0	229 500
041 - Opérations patrimoniales		0	0	0
041 - Opérations patrimoniales	1641 - Emprunts en euros	0	0	0
	2031 - Frais d'études	0	0	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves		108 714	0	108 714
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1064 - Réserves réglementées	0	0	0
	1068 - Autres réserves	108 714	0	108 714
13 - Subventions d'investissement		5 437	0	5 437
13 - Subventions d'investissement	1312 - Régions	5 437	0	5 437
	1313 - Départements	0	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées		29 781	18 501	48 282
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	29 781	18 501	48 282
	166 - Refinancement de dette	0	0	0
21 - Immobilisations corporelles		0	0	0
	2131 - Bâtiments	0	0	0

Chapitre	Compte	BP 2020	DM1	Crédits 2020
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>341 286</b>	<b>0</b>	<b>341 286</b>
011 - Charges à caractère général		0	22 001	22 001
011 - Charges à caractère général	6132 - location immobilières		17 501	17 501
	6226 - Honoraires	0	4 500	4 500
	627 - Services bancaires et assimilés	0	0	0
023 - Virement à la section d'investissement		36 564	- 22 001	14 563
	023 - Virement à la section d'investissement	36 564	- 22 001	14 563
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		229 500	0	229 500
	6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	229 500	0	229 500
66 - Charges financières		75 222	0	75 222
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	68 000	0	68 000
	66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	7 222	0	7 222
	6688 - Autres	0	0	0
67 - Charges exceptionnelles		0	0	0
67 - Charges exceptionnelles	672 - Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0	0	0
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0
		0	0	0
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>341 286</b>	<b>0</b>	<b>341 286</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		104 199	0	104 199
	777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	104 199	0	104 199
74 - Subventions d'exploitation		0	0	0
	74 - Subventions d'exploitation	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante		237 087	0	237 087
75 - Autres produits de gestion courante	757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	220 000	0	220 000
	7581 - FCTVA		0	0
	7588 - Autres	17 087	0	17 087
77 - Produits exceptionnels		0	0	0
77 - Produits exceptionnels	774 - Subventions exceptionnelles	0	0	0
	778 - Autres produits exceptionnels	0	0	0

Accord unanime du conseil municipal.

### III – MARCHÉS PUBLICS – STATION

#### A – ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC – MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVES AU REMPLACEMENT DU TÉLÉSIÈGE DU RÉBENTY : CONSTRUCTION DE RÉSEAUX NEIGE – ENTREPRISE DIANEIGE

Monsieur Alain PIBOULEAU informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la construction de réseaux neige dans le cadre d'une procédure formalisée. L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 19 juillet 2020 au BOAMP et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Quatre candidatures ont été déclarées recevables.

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre, en séance du 2 septembre 2020, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise DIANEIGE pour un montant de 50 000 € HT.

Monsieur Alain PIBOULEAU demande au conseil municipal de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives au marché attribué par la Commission d'Appel d'Offre lors de sa séance du 2 septembre 2020.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **B – UNITÉ DE MAINTENANCE POUR LES GRANDES INSPECTIONS DES TÉLÉSIÈGES DE RÉBENTY ET DU LIÈVRE BLANC – AVENANT N° 1 – POMA**

Monsieur Alain PIBOULEAU informe le conseil municipal que les télésièges du Rébenty et du Lièvre blanc sont soumis à des grandes inspections. En 2019 un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec MDP consulting pour la réalisation de ces grandes inspections sur les années 2020 à 2023.

Dans le cadre de la réalisation de ces grandes inspections, une consultation avait été lancée pour la fourniture de pièces neuves et la révision en usine de sous-ensemble complets. Cette consultation a été passée sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre des articles L.2122-1 et R.2122-3 du code de la commande publique. La société POMA est en effet la seule à pouvoir intervenir compte tenu de la protection des droits d'exclusivité et de raisons techniques.

La société POMA a présenté une offre, que vous avez acceptée en séance le 15 juillet 2020 pour un montant global, tranche ferme et tranches optionnelles incluses, d'un montant de 582 149,70 € HT.

Le détail est le suivant :

- |                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| - Tranche ferme         | 386 378 € HT    |
| - Tranches optionnelles | 195 771,70 € HT |

Le maître d'œuvre (MDP Consulting) nous présente un avenant N°1 d'un montant de 24 465,59 € HT soit 29 538,71 € TTC qui correspond à une plus-value de 6,33 % du montant du marché initial (hors tranche optionnelle, non affermie à ce jour).

Le présent avenant est établi pour mettre à jour une partie du marché concernant les fournitures et prestations rendues nécessaires à l'occasion de la découverte de pièces hors tolérances

ou défectueuses dans le cadre de la grande inspection des pinces que seul le constructeur peut réaliser, lui-seul maîtrisant les procédures spécifiques de rénovation permettant de requalifier la pince pour le transport de personnes.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à :

- Tranche ferme	410 843,59 € HT soit 493 192,31 € TTC
- Tranche optionnelle (inchangée)	195 771,70 HT

Monsieur Alain PIBOULEAU demande au conseil municipal de valider cet avenant N°1 pour la société POMA d'une plus-value de 24 465,59 € HT.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **IV – COMMUNE – RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIR – MISE EN PLACE DU LABEL « QUALITÉ CONFORT HÉBERGEMENT »**

Monsieur Alain PIBOULEAU rappelle au conseil municipal que dans le cadre du programme de réhabilitation des hébergements de loisirs sur Ax, la mise en œuvre d'un label est indispensable.

Pour ce faire une mission de prestation de service a été attribuée au cabinet Lichô.

Un travail partenarial d'élaboration d'un référentiel qualitatif pour labelliser les logements touristiques a été effectué. Ainsi afin d'être labellisé, un meublé doit être en conformité avec des critères répertoriés dans un référentiel. Ce label « Qualité Confort Hébergement » est matérialisé par l'obtention de « diamants » venant qualifier le logement.

Les propriétaires ou hébergeurs qui souhaitent être labellisé doivent s'engager à respecter les critères définis dans le référentiel. Cet engagement sera formalisé par la signature d'une convention entre Monsieur le Maire et le propriétaire du meublé.

La conformité aux critères de qualité définis sera vérifiée lors de la réalisation d'un audit. Afin de pouvoir utiliser les grilles d'audit d'hébergement touristique établies par le cabinet Lichô, il est nécessaire de signer un contrat dans lequel Lichô concède à la mairie d'Ax-les-Thermes un droit d'utilisation des grilles d'audit d'hébergement touristique.

Enfin la mairie doit aussi être autorisée par le cabinet Lichô pour pouvoir utiliser les « diamants Lichô » destinés à indiquer un niveau de confort d'hébergement.

Aussi, Monsieur Alain PIBOULEAU demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions d'engagement avec les propriétaires qui souhaitent bénéficier de la labellisation « Qualité Confort Hébergement ».



Accord unanime du conseil municipal.

## **V – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Alain PIBOULEAU rappelle que la date du prochain conseil municipal est fixée au :

**Mercredi 4 novembre 2020  
à 18 heures**

La séance est levée à 19 heures.

### **Etat des délibérations prises :**

- II – Finances
- II – A Commune – prêt 300 000 € - financement des investissements 2020 – La Banque Postale
- II – B Station – prêt 583 695 € - financement des investissements 2020 – Crédit Mutuel
- II – C Thermoludique – DM1 – virements de crédits
- III – Marchés publics – station
- III – A Attribution marché public – remplacement télésiège du Rébenty – construction réseaux neige – entreprise DIANEIGE
- III – B Unité de maintenance pour les grandes inspections des télésièges de Rébenty et du Lièvre Blanc – avenant N°1 - POMA
- IV – Réhabilitation de l'immobilier de loisir à Axles-Thermes – mise en place du label « Qualité Confort Hébergement »

A. PIBOULEAU

V. ADEMA-GAYET

A. MAYODON

M.A. ROSSIGNOL

S. BRINGAY

S. CONSTANS-MARTIN

R. ROQUES

L. GAMARRA

JL. FUGAIRON

M. LOISON